

PROPOSITIONS DES ACTEURS POUR LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

Afin de préparer le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (CDPP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous nous sommes fixé comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur engagement auprès de la collectivité. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

•Organisme :

Conseil Général des Bouches-du-Rhône

•Nom et prénom du représentant :

Monsieur Christophe MASSE

•Fonction :

Vice-Président du Conseil Général, Délégué à l'Économie et à l'Aménagement

•Coordonnées :

**52, avenue de Saint-Just
13256 Marseille cedex 20**

•Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?

La problématique des transports dans la vallée du Rhône déborde très largement le strict cadre géographique du couloir rhodanien. Les transports qui transitent sur cet axe ont très souvent leur point de départ ou leur point d'arrivée, très loin de la vallée du Rhône, fréquemment à l'étranger.

Le débat doit donc être élargi et inclure une dimension internationale avec les transports en provenance ou à destination de l'Europe du Nord, de l'Espagne et de l'Italie. Les territoires au nord de Lyon et l'Arc Méditerranéen sont au moins autant, et sinon plus concernés par cette problématique de transports que l'Arc Languedocien.

Il serait pertinent d'identifier les problématiques en terme d'aménagement et de développement des différents territoires concernés, très au-delà des territoires de la Vallée du Rhône.

- Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?

Le dossier d'information devra contenir des synthèses, des cartes, des données statistiques et prospectives, ainsi que des résultats d'études sur les impacts écologiques, environnementaux et socio-économiques, sous une forme attractive, facile à lire et accessible à tous.

- Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leurs modes de diffusion ? Lors des précédents débats publics, la CPDP a su parfaitement prendre les mesures appropriées pour organiser l'information du public.

A l'instar des autres débats publics, la mise à disposition des documents du débat sur un site Internet ad hoc constitue un excellent moyen de diffusion et d'information.

- Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils ? Notamment, pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer directement un document de la CPDP ?

Comme lors du débat public sur la LGV PACA, nous pourrions envisager de publier une information dans notre revue d'information « Accents ».

- Selon vous, quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler les réunions publiques compte tenu de l'étendue géographique du champ du débat ?

Il serait important que des réunions générales ou thématiques se tiennent dans les villes les plus importantes des territoires concernés par cette problématique. Dans cette logique une ou plusieurs réunions devraient être organisées à Marseille.

- Quels seront a priori vos besoins en information, études, outils de communication de proximité... ?

- Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat, afin qu'il suscite le maximum de participation ?